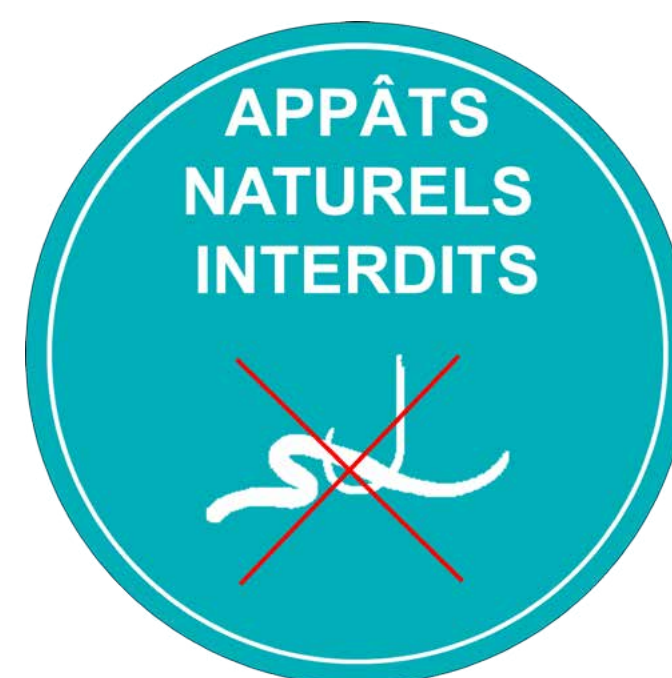


Bienvenue

Commune de St Yrieix de Déjalat

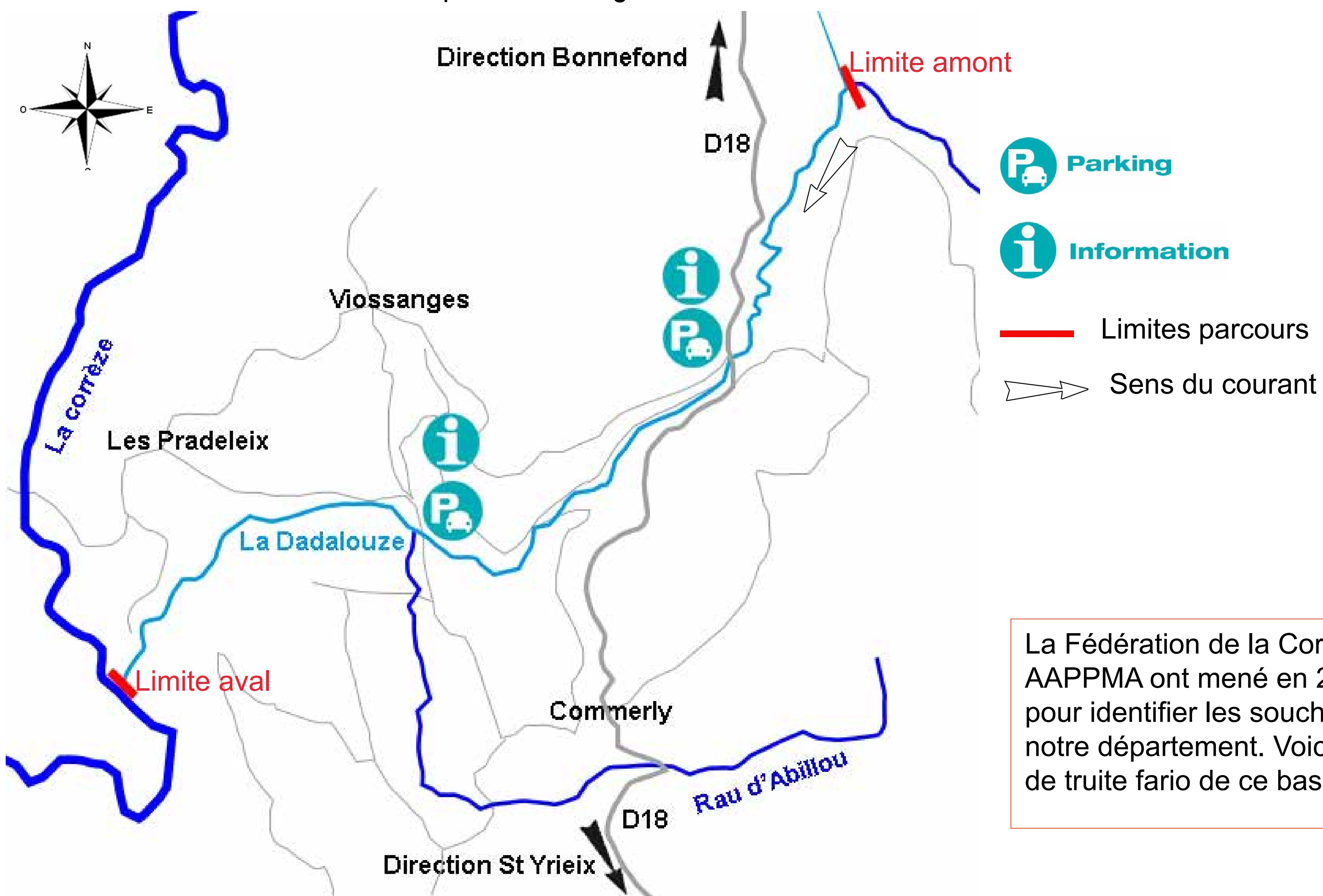
Parcours de graciation de la Dadalouze



Le parcours de graciation de la Dadalouze,

Situé sur la commune de St Yrieix le Déjalat, d'une longueur de 3800 mètres vous offre de nombreuses possibilités de pêche : leurre, mouche et toc (appât artificiel). La Dadalouze est un cours d'eau classé en 1ère catégorie piscicole du domaine privé.

Attention, la remise à l'eau des prises est obligatoire.



Règlementation parcours «sanctuaire»

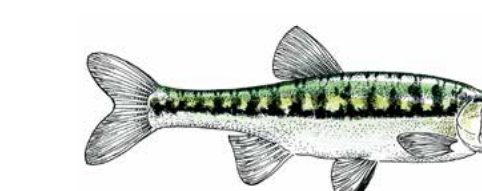
- La carte de pêche départementale ou interfédérale est obligatoire.
- La pêche est ouverte du 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre.
- Pêche aux leurres artificiels uniquement.
- La remise à l'eau des poissons est obligatoire (hors espèces indésirables).

La Fédération de la Corrèze et ses AAPPMA ont mené en 2008 une étude pour identifier les souches sauvages de notre département. Voici une photo typique de truite fario de ce bassin versant:

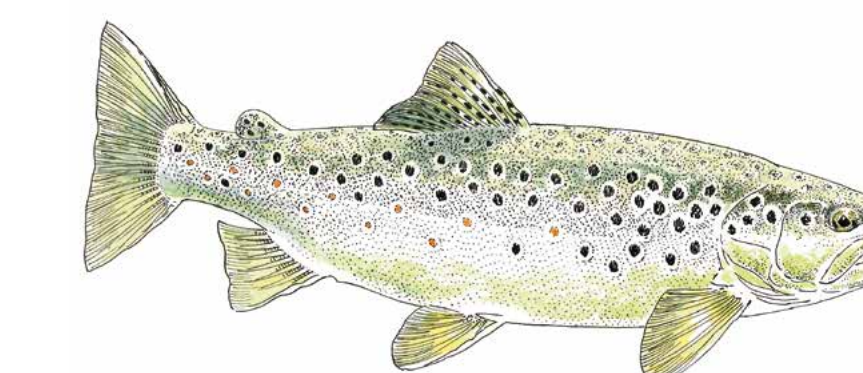


Les espèces présentes:

Vairon



Truite fario



Loche Franche



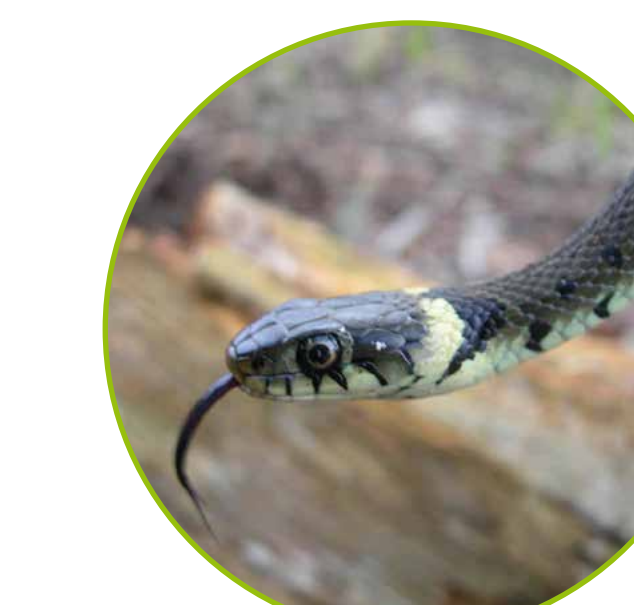
Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages:



Le héron cendré



La loutre



La couleuvre à collier



Le cincle plongeur

For fishing activities, you must have an angling license (www.cartedepeche.fr).

- Catch and release
- 1 barbless hook
- Artificial lure only
- Respect opening seasons

Pour pouvoir pratiquer la pêche, vous devez être muni d'une carte de pêche d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection en Milieu Aquatique). Vous pouvez vous la procurer sur le site www.cartedepeche.fr

